



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/1333

Approbation d'un avenant n° 1 à la convention d'objectifs établie entre la Ville de Lyon et l'association Les Grands Concerts prolongeant sa durée jusqu'au 30 juin 2022

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

**SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 21 DECEMBRE 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 9 DECEMBRE 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 23 DECEMBRE 2021

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LÉGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme DE LAURENS (pouvoir à Mme DUBOT), M. VIVIEN (pouvoir à Mme PRIN), M. EKINCI (pouvoir à Mme DUBOIS BERTRAND), M. BLANC (pouvoir à Mme DE MONTILLE), Mme CABOT (pouvoir à M. REVEL), Mme FRERY (pouvoir à Mme PERRIN), M. KEPENEKIAN (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2021/1333 - APPROBATION D'UN AVENANT N° 1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ETABLIE ENTRE LA VILLE DE LYON ET L'ASSOCIATION LES GRANDS CONCERTS PROLONGEANT SA DUREE JUSQU'AU 30 JUIN 2022 (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 1 décembre 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association Les Grands concerts organise une saison de concerts et assure la gestion annuelle de la Chapelle de la Trinité qui lui a été confiée en 1999 par la Ville de Lyon.

Elle a en charge la coordination de la programmation artistique orientée vers le baroque. Chaque saison, l'association invite les plus grands artistes internationaux comme les jeunes talents lyonnais, dont l'ensemble Céladon actuellement en résidence à la Chapelle.

Pour la saison 2018/2019, 25 représentations ont été données et 10 320 spectateurs accueillis.

La Ville de Lyon soutient l'association dans le cadre d'une convention d'objectifs signée le 10 juillet 2019, qui arrive à échéance le 31 décembre 2021.

Le montant de la subvention annuelle dédiée au fonctionnement de la Chapelle, s'élève à 100 000 € pour l'exercice 2021.

Par ailleurs, les locaux sont la propriété de la Métropole de Lyon, qui les met, elle-même, à disposition de la Ville de Lyon jusqu'au 30 juin 2022.

Il est donc proposé de mettre en cohérence les échéances de l'ensemble des conventions.

Devant l'intérêt du travail de cette association, la Ville de Lyon souhaite renouveler son soutien par un avenant à la convention d'objectifs, prolongeant son terme jusqu'au 30 juin 2022.

La convention de mise à disposition fait également l'objet d'un renouvellement par avenant objet d'un rapport au conseil présenté en séance du 16 décembre.

Vu la convention d'objectifs conclue le 10 juillet 2019 ;

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil du 2<sup>e</sup> arrondissement ;

Ouï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville - Vie étudiante ;

**DELIBERE**

- 1- L'avenant n° 1 à la convention d'objectifs établie entre la Ville de Lyon et l'Association Les grands concerts pour prolonger sa durée jusqu'au 30 juin 2022 est approuvé.

- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit avenant et tout document afférent et à l'exécuter.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET